

Pourquoi ?

➤ Vous permettre d'en parler

- le plus tôt possible afin d'éviter l'aggravation de votre situation fragile.

➤ Vous écouter

- pour vous permettre de prendre du recul et réfléchir à votre avenir.

➤ Vous accompagner

- en nous adaptant à votre situation spécifique.

Qui contacter ?

AGRI-SOLIDARITE MASSIF-CENTRAL

Composez le :

05 65 23 22 78

Ou :

06 32 64 65 59

Ou écrivez à :

agrisolidaritemassifcentral@gmail.com

Ou adressez-vous à :

l'un des partenaires

**Vous serez contacté
très rapidement**

AGRI-SOLIDARITE MASSIF-CENTRAL

UN PARTENARIAT ETROIT

ENTRE

LES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES
AGRICOLES DU LOT

POUR DETECTER ET AIDER
LES AGRICULTEURS
EN SITUATION FRAGILE



Maison de l'Agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 CAHORS cedex

Dans un contexte agricole en pleine mutation et marqué par des crises agricoles successives, les exploitants rencontrent des difficultés d'origine multiple.

Conscients de cette situation dans le LOT, les partenaires professionnels :

- la Chambre d'Agriculture,
- la Fédération des Coopératives,
- l'Association de Gestion et de Comptabilité,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- le Crédit Agricole,
- Groupama,
- la F.D.S.E.A. ,
- les J.A.,

avec le soutien des collectivités territoriales du Lot,

- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,

et de la Direction Départementale des Territoires

ont décidé de mutualiser leurs compétences et leur expérience du monde agricole pour venir en aide aux agriculteurs en situation fragile.

Pour qui ?

- Vous êtes exploitant agricole dans le LOT
- Vous et votre famille êtes confrontés à des difficultés d'origines diverses : économiques, techniques, financières, d'adaptation face à un changement nécessaire, de manque de perspectives face à une baisse de revenu, de difficultés personnelles,....
- Vous souhaitez en parler, vous êtes prêt à vous engager pour prendre une part active à la recherche de solutions,



Comment ?

- Appelez et rencontrez les partenaires d'Agri-Solidarité LOT
 - ❖ qui s'engagent à respecter une obligation de réserve et sont tenus au secret professionnel,
 - ❖ qui sauront vous proposer tout moyen de concertation avec les différents interlocuteurs,
 - ❖ qui vous accompagneront dans la recherche de solutions et dans la mise en œuvre du plan d'actions.

**Alors n'hésitez pas
contactez-nous !**